

Comment tenir la comptabilité du club ?

1

Comptabilité courante

LA COMPTABILITÉ DOIT ÊTRE TENUE RIGOREUSEMENT. LE TRÉSORIER POURRA L'ADAPTER SELON LES BESOINS DE SON CLUB ET LES EXIGENCES RELEVANT DES MÉTHODES COMPTABLES DE SON INTERMÉDIAIRE FINANCIER.

Le Trésorier doit tenir à jour trois états comptables :

- a : un livre journal,
- b : un état des versements de chaque membre,
- c : un état du portefeuille du Club.

a Le livre journal

Le livre journal est un registre où sont consignées, jour par jour, toutes les opérations effectuées par le Club - les pages sont numérotées. Cet état comporte huit colonnes

Date	Opération effectuée	Débit	Crédit	Solde	BILAN		Observations
					Actif	Passif	
	description détaillée de l'opération ; chaque opération doit faire l'objet d'une ligne distincte.	achats et souscriptions de valeurs mobilières ⁽¹⁾ , liquidités.	versements des membres, résultat des opérations sur valeurs mobilières.	solde en espèces calculé après chaque opération, la dernière ligne de solde représente la caisse restant disponible après toutes les opérations du mois.	portefeuille : • total des achats pour leurs prix d'acquisition (pas pour leurs valeurs boursières) • différence d'évaluation caisse	capital (total cumulé des versements) résultat de l'exercice (2) • réserve de réévaluation (3) • RAN • dettes	observations nécessaires, notamment en cas de retrait d'un membre avec le détail de la part à rembourser.

RAN = report à nouveau

(1) Par simplification, il est conseillé de comptabiliser les achats nets de frais.

(2) Le résultat de l'exercice prend en compte les revenus du portefeuille (produits : dividendes, coupons...et charges : frais financiers de secrétariat...), les plus ou moins-values de cessions réalisées sur les valeurs mobilières. Il pourra par conséquent être négatif en cas de cessions faisant apparaître des moins-values.

(3) La réserve de réévaluation du capital du club sera constituée par la différence positive ou négative entre la valeur boursière du PF et sa valeur d'acquisition.

b État des versements des membres

Sur cet état, le Trésorier inscrit au regard de la date, pour chaque membre :

- son versement (sous colonne V),
- le total cumulé de ses versements à cette date (sous colonne QP) ;
ce total cumulé constitue sa part du capital du club et sert à déterminer ses droits lors de toute distribution de revenus ou d'attribution d'actifs ;
- sa part réévaluée lors de toute attribution d'actifs (sous colonne QP) notamment avant l'entrée d'un nouveau membre ou la démission d'un membre.

Date	Membre A		Membre B		Membre C		Membres D à F		Membre G		Totaux	
	V	Q.P	V	Q.P	V	Q.P	V	Q.P	V	Q.P	V	Q.P

c Etat du portefeuille du club

Tout comme le livre journal et l'état des versements des membres, l'état du portefeuille doit être constamment tenu à jour à l'aide des avis d'opéré. Il comporte le nom de chacune des valeurs détenues dans le club, la quantité, leur cours d'achat (prix de revient global et prix de revient unitaire) ainsi que les coupons perçus sur ces titres. Cet état permet une évaluation boursière du portefeuille lors de chaque réunion mensuelle.

Le Trésorier inscrit alors en regard de chaque valeur son cours à la date d'évaluation retenue ainsi que la valeur globale de chaque dossier (cours x nombre de titres).

Par sommation des postes, le Trésorier obtient la valeur boursière du portefeuille qui, augmentée des liquidités en caisse, constitue l'actif net du club.

2

Distribution des produits de l'exercice

La distribution des produits de l'exercice (intérêts et dividendes) intervient à la fin de chaque exercice.

Il est rappelé que les dividendes et les intérêts encaissés par le club sont obligatoirement distribués à ses membres.

Dans le cas où ils sont réinvestis dans le club, ils sont pris en compte pour le calcul de la limite maximale des versements 36.000 fr (5.500 euros) par an et par foyer fiscal.

3

Réévaluation du capital du club

La réévaluation du capital du club intervient :

- lors de la démission d'un membre afin de déterminer la somme qui lui revient ;
- préalablement à l'entrée d'un nouveau membre : celui-ci ne doit en effet ni profiter des bénéfices, ni être pénalisé de pertes réalisées par le club avant son arrivée.

La réévaluation du capital doit toujours être précédée de la distribution des produits encaissés par le club : dans le cas contraire, leur capitalisation conduirait à gonfler artificiellement les sommes susceptibles d'être soumises à la taxation des plus-values.

a Modèle de livre-journal

Exemple d'un club constitué au mois de janvier et comprenant dix membres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J. La cotisation est de 185 euros par mois. J démissionne en avril.

Toutes les sommes sont indiquées en Euro.

Date	Opération effectuée	Débit	Crédit	Solde	BILAN		Observations
					Actif	Passif	
Janvier	Encaissement des cotisations						Les encaissements de cotisations sont à porter sur l'état des versements. Les opérations sur titres sont à porter sur l'état du portefeuille. Le montant du PF correspond au montant total des achats, frais inclus. La caisse correspond aux liquidités restantes. Au passif, le capital est tel qu'il figure sur l'état des versements.
	A		185	185			
	B		185	370			
	C		185	555			
	D		185	740			
	E		185	925			
	F		185	1.110			
	G		185	1.295			
	H		185	1.480			
	I		185	1.665			
	J		185	1.850			
	Achats de valeurs : 10 actions Z	1.150		700	PF 1.150 Caisse 700 1.850	Capital 1.850 1.850	
Date	Opération effectuée	Débit	Crédit	Solde	BILAN		Observations
Actif	Passif						
Février	Report			700			
	Encaissements des cotisations						
	A		185	885			
	B		185	1.070			
	C		185	1.255			
	D		185	1.440			
	E		185	1.625			
	F		185	1.810			
	G		185	1.995			
	H		185	2.180			
	I		185	2.365			
J		185	2.550				
	Achats de valeurs 5 actions X 10 actions Y	1.540 770		1.010 240	PF 3.460 Caisse 240 3.700	Capital 3.700 3.700	

PF = portefeuille

Date	Opération effectuée	Débit	crédit	Solde	BILAN		observations
					Actif	Passif	
Mars	Report			240			
	Encaissements des cotisations						
	A		185	425			
	B		185	610			
	C		185	795			
	D		185	980			
	E		185	1.165			
	F		185	1.350			
	G		185	1.535			
	H		185	1.720			
	I		185	1.905			
	J		185	2.090			
	Encaissements de 10 coupons actions Z :		50	2.140			Les coupons doivent figurer pour leur montant net (avoir fiscal ou crédit d'impôt exclu). Revenus du PF = coupons (50)
	Vente des 5 actions X		3.460	5.600			
	Achats de valeurs :						
	30 actions P	3.120		2.480			
	20 actions Q	1.020		1.460			
	10 actions R	1.230		230			
					PF 7.290	Capital 5.550	
					Caisse 230	Résultat de l'exercice 1.970	Le poste PF est égal à :
					7.520	7.520	bilan Février 3.460
							vente Mars (au prix d'achat) - 1.540
							achats Mars + 5.370
							<u>7.290</u>

Date	Opération effectuée	Débit	Crédit	Solde	BILAN		observations
					Actif	Passif	
Avril	Report			230			
	Vente des 10 actions Z et des 10 actions Y		1.920*	2.150			Distribution des produits de l'exercice : la part revenant à chaque membre est : $50 \times 555 = 5.550$ <ul style="list-style-type: none"> • 50 = montant des produits • 555 = quote-part du capital de chaque membre telle qu'elle figure à l'état des versements • 5.550 = capital du club
	Distribution des produits antérieurs						
	A	5		2.145			
	B	5		2.140			
	C	5		2.135			
	D	5		2.130			
	E	5		2.125			
	F	5		2.120			
	G	5		2.115			
	H	5		2.110			
	I	5		2.105			
	J	5		2.100			
	Démission de J						* La vente des actions Z et Y est nécessaire car la caisse est insuffisante au moment de la démission de J (pas de plus-values réalisées sur les actions Z et Y).
	Réévaluation du portefeuille				Bilan 1 : PF 5.370 caisse 2.100 <u>7.470</u>	capital 7.470 <u>7.470</u>	Bilan après distribution Réévaluation du PF aux cours de bourse du jour retenu pour la démission soit 5.644.
					Bilan 2 : PF 5.644 caisse 2.100 <u>7.744</u>	capital 7.470 Réserve de réévaluation 274 <u>7.744</u>	À l'actif, le PF figure pour sa valeur réévaluée ; au passif, la réserve de réévaluation est égale à la différence entre le PF avant et après la réévaluation. Calcul de la part : $\frac{7.744}{5} = 1.548,80$ arrondi à 774 7.744 = nouveau capital du club 555 = quote-part de chaque membre 5.550 = ancien capital du club
	Capitalisation de réserve et calcul de la nouvelle quote-part de capital revenant à chaque membre				Bilan 3 : PF 5.644 Caisse 2.100 <u>7.744</u>	capital 7.744 <u>7.744</u>	Sur l'état des versements, inscrire dans la colonne « cumul » des membres restants leur quote-part du capital réévalué : 774 euros.

Date	Opération effectuée	Débit	Crédit	Solde	BILAN		observations
					Actif	Passif	
Avril (suite)	Calcul de la somme à rembourser au démissionnaire				Bilan 4 :		À rembourser : 774 - 2 % de frais statutaires 774 - 15,48 = 758,5 Après démission • actif inchangé • passif : capital = 774 x 9 = 6.966 (membres restants) • dette : 758,50 • report à nouveau : provient de ce que les calculs ont été arrondis au franc inférieur et ajuste le total de l'actif : 19,50
					PF 5.644	Capital 6.966	
					Caisse 2.100	Dette 758,50	
					7.744	RAN 19,50	
						7.744	
	Encaissement des cotisations (9 membres)						
	A		185	2.285			
	B		185	2.470			
	C		185	2.655			
	D		185	2.840			
	E		185	3.025			
	F		185	3.210			
	G		185	3.395			
	H		185	3.580			
	I		185	3.765			
	Paiement de la dette	758,50		3.006,50			Capital = 6.966 + (9 x 185) = 8.631
	Achats de valeurs : 5 actions S	1.140	1.866,50		PF 6.784	Capital 8.631	Dette annulée par son paiement
					Caisse 1.866,50	RAN 19,50	
					8.650,50	8.650,50	

b Modèle d'état des versements

Date	Membre A		Membre B		Membres C à I		Membre J		Totaux (=capital)	
	V	Q.P	V	Q.P	versements identiques 185 euros par mois		V	Q.P	V	Q.P
Report										
Janvier	185	185	185	185	185	185	1.850	1.850
Février	185	370	185	370	185	370	1.850	3.700
Mars	185	555	185	555	185	555	1.850	5.550
Avril		774		774				6.966
R (1)	185	959	185	959	Démission		1.665	8.631

V : versement de chaque membre à la date considérée ;

Q.P. : quote-part de chaque membre dans le capital du club à la date considérée :

- lors du 1^{er} versement, la quote-part est égale à ce versement ;
- lors du 2^e versement, la quote-part est égale à Q.P. janvier + V février.

R (1) : réévaluation des quotes-parts (cf. Livre-journal au mois d'avril) lors de la démission de J.

Nota : en cas de retard de versement, porter 0 dans la colonne V du retardataire puisque ce versement n'apparaît pas dans la colonne crédit du Livre-journal. La pénalité de retard, comptabilisée sur une ligne distincte au crédit, ne doit pas apparaître sur l'état des versements : elle est acquise au profit de tous les membres et viendra alimenter le résultat de l'exercice.

C Modèle d'état du portefeuille

Quantités	Valeurs	Prix de revient unitaire	Prix de revient global	Cours au 31 mars	Évaluation du portefeuille	Différence	
						Moins-value	Plus-value
10	Z	115	1.150	120	1.200		50
10	Y	77	770	70	700	70	
30	P	104	3.120	110	3.300		180
20	Q	51	1.020	46,50	930	90	
10	R	123	1.230	130	1.300		70
Total			7.290		7.430	140	

Actif net du club au 31.03

Portefeuille 7430

Caisse 230

Actif net 7660

Calcul de part

La part est l'expression des avoirs en titres et en espèces de chacun des clubistes. Sa valorisation évolue en fonction de celle des cours de Bourse.

Exemple de calcul : Un club se crée avec 10 membres versant chacun 77 euros par mois. Il est décidé que la part aura une valeur de 11 euros.

Il y a donc 70 parts et chaque clubiste a 7 parts.

Au bout d'un mois, le portefeuille s'est valorisé à 850 euros. La valeur liquidative de la part est de 850 / 70 parts = 12,14 euros.

On détermine alors le nombre de parts à attribuer contre un versement de 77 euros, soit $77 / 12,14 = 6,34$ parts.

On a donc 6,34 parts nouvelles par membre qui viennent se cumuler aux 70 parts initiales, soit un total de 133,40 parts (70 parts + (10 x 6,34 parts)) pour le deuxième mois. Ainsi de suite pour les mois suivants...